

Sociologie et histoire des institutions pénales et des professionnels de la sécurité : 2. La justice

1°) Recherches quantitatives

Bruno Aubusson de Cavarlay (DR2) étudie le système pénal depuis de nombreuses années pour comprendre, selon une démarche quantitative, les logiques institutionnelles et les phénomènes d'anticipation ou de rétroaction entre les différents niveaux des « filières pénales ». Cette approche suppose de mettre en relation ce qui peut être observé pour chaque agence pénale (incluant les services de police judiciaire) et, lorsque ceci est possible, les variations de traitement entre les divers types de contentieux (nature d'infraction). À côté de travaux ponctuels concernant le niveau policier (évolution de long terme des affaires enregistrées dans les statistiques officielles) et le prononcé des peines, ses recherches ont concerné depuis 2004 plus particulièrement trois aspects.

La place de la détention provisoire. Mobilisant des statistiques publiées ou non publiées, la recherche a consisté ici en la construction d'indicateurs de recours et de durée, la mise en relation avec les éléments de procédure pénale, la confrontation avec les témoignages des acteurs de terrain. Alors que les évaluations les plus courantes de la pratique en la matière se réfèrent à des données pénitentiaires (indiquant actuellement une diminution de la proportion de détenus non jugés), les résultats montrent sur le long terme la persistance du recours à la détention provisoire et l'allongement des durées de détention, facteurs qui ne sont contrecarrés que par la baisse du nombre des affaires soumises à l'instruction. Les résultats nationaux doivent encore faire l'objet d'analyses géographiques plus fines. Ces opérations se poursuivront jusqu'en 2011 en mobilisant plus encore, à condition que l'accès en soit facilité, les données recueillies dans le cadre de la production statistique courante (analyse seconde des données issues du casier judiciaire). Ce programme alimente actuellement directement la Commission de suivi de la détention provisoire instituée par la loi du 15 juin 2000, dont le chercheur est membre au titre de représentant d'un organisme de recherches judiciaires.

Les travaux du chercheur sur *l'orientation des affaires pénales* ont pris une dimension comparative pendant ces dernières années. Il représente la France dans un projet européen « *The Public Prosecution Service - Key Player in a Just and Effective Criminal Justice System* », coordonné par Jörg-Martin Jehle à la Georg-August-Universität Göttingen. L'entreprise repose sur la construction et l'utilisation d'un questionnaire détaillant les diverses fonctions de l'autorité de poursuite judiciaire dans dix pays européens et dans le recueil puis l'analyse de données statistiques. Cette comparaison montre que les grandes lignes du développement des modes de poursuite (mise en œuvre d'une sélection importante des cas, recherche d'alternatives aux poursuites, adoption de modes de traitement simplifiés) se

retrouvent dans la plupart des exemples étudiés, mais se traduisent de façon très variable selon les caractéristiques juridiques et judiciaires des systèmes pénaux. L'opération s'achève fin 2008.

L'analyse de la statistique pénale dans la longue durée : histoire de la production statistique, sérialisation de long terme, critique méthodologique. La recherche consiste ici en l'analyse approfondie des conditions de production de la statistique pénale (champ statistique, typologies, unités de compte, construction de cadres conceptuels d'analyse) qui permet, sur le long terme, de suivre l'évolution des contentieux et de leurs modalités de traitement. Elle a donné lieu à plusieurs publications sur le contentieux des violences contre les personnes ou contre les biens. Alors que les travaux historiques classiques ne reposent que sur des séries concernant les affaires jugées, la mobilisation conjointe des données concernant les abandons de poursuite conduit à réviser ce qui a pu être affirmé sur la baisse tout au long du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle des infractions violentes contre les personnes. Face à une demande plutôt croissante dans ce domaine, la justice pénale a trouvé très tôt des modes de limitation de la réponse apportée, que ce soit au travers du classement par opportunité ou par la correctionnalisation des affaires les plus graves. Ce qui rend difficilement tenable la position consistant à faire de ces séries statistiques une mesure fiable des comportements eux-mêmes. Le travail sur les séries de long terme se poursuivra jusqu'en 2013 avec la reprise de la construction d'une base de données (baptisée « Base Davido ») informatisée documentée et consultable. Les données collectées dans le *Compte Général de la Justice* pour la période 1931-1978 devront alors être complétées pour la période ultérieure à partir de sources d'accès beaucoup plus délicat (disparition des publications détaillées, fortes ruptures des conditions de production statistique).

L'expérience acquise par Bruno Aubusson de Cavarlay l'a conduit à faire partie du petit groupe d'experts qui pilote le recueil de statistiques européennes *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics*. Mis en place initialement dans le cadre du Conseil de L'Europe ce recueil se poursuit au travers d'un programme financé par la Commission Européenne. Le groupe de pilotage conçoit le questionnaire, suit la collecte de données par le biais de correspondants nationaux, évalue la qualité des données recueillies avant de les éditer sous forme commentée. Le groupe organise également des sessions régulières d'échanges scientifiques dans le cadre de la European Society of Criminology (ESC). Cette participation se poursuivra jusqu'en 2010, avec la mise en route de la cinquième enquête.

C'est également en raison de l'expérience acquise dans l'utilisation des statistiques judiciaires que le chercheur a été sollicité par la Mission de Recherche « Droit et Justice » pour faire un travail comparable dans le domaine de la justice administrative. La recherche a été réalisée avec Marie-Danièle Barré. Elle a consisté à partir de l'exploitation d'un extrait de base de gestion des tribunaux administratifs pour mener une analyse chronologique et géographique des divers contentieux traités par les tribunaux administratifs. Ce travail, outre la mise en perspective des données recueillies sur six ans, a

permis la construction d'indicateurs différentiels d'évolution et de dispersion de la demande adressée aux juridictions. Des relations ont été recherchées, sur la base des variations géographiques, entre la demande enregistrée par les tribunaux administratifs et leur environnement socio-économique. Cette recherche s'est achevée en 2008.